

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 685**présenté par
M. Kasbarian
-----**ARTICLE 35 BIS A**

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« à »,

les mots :

« au directeur général de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.